



Centre Régional de la Propriété Forestière de Corse

CODE DES BONNES PRATIQUES SYLVICOLES

CBPS





PRÉFACE

La gestion durable des forêts est indispensable pour assurer le développement économique de nos forêts et donc la production, la conservation de la biodiversité qu'elles renferment et l'amélioration du patrimoine forestier que nous léguons à nos enfants.

Pour y parvenir, le **Code de bonnes pratiques sylvicoles** (CBPS) concerne les propriétés forestières qui ne sont pas soumises à l'obligation d'un Plan Simple de Gestion et dont la surface est inférieure à 25 hectares.

Ce document de gestion comprend, par type de peuplement, les recommandations visant à conduire une gestion durable des bois. Il contribue à permettre au propriétaire de faire les choix qu'il convient dans la gestion forestière de sa propriété et d'accéder de ce fait au bénéfice d'aides pour la mise en valeur de celle-ci.

Le CBPS a été élaboré par le CRPF de Corse et a été approuvé par un arrêté préfectoral du 11 décembre 2007, conformément à la loi d'orientation forestière du 9 juillet 2001.

Afin de permettre à chaque propriétaire forestier d'accéder avec plus de facilité à la compréhension et à la mise en oeuvre de ce CBPS, nous avons choisi d'en modifier la forme sans pour cela modifier le texte du document original.

Nous sommes heureux de vous présenter ici un livret accessible et utile à la gestion de votre propriété forestière.

Daniel Luccioni

Président du CRPF de Corse



SOMMAIRE

À l'usage des Propriétaires Forestiers de Corse	*
Engagements et recommandations	4
Recommandations Sylvicoles pour réussir sa plantation	7
Fiche 1 : le Chêne Vert	11
Grands types de peuplements et choix des itinéraires techniques	12
Les itinéraires techniques et leurs recommandations sylvicoles	14
Fiche 2 : le Chêne-Liège	17
Grands types de peuplements et choix des itinéraires techniques	18
Les itinéraires techniques et leurs recommandations sylvicoles	20
Fiche 3 : Le Châtaignier	25
Grands types de peuplements et choix des itinéraires techniques	26
Les itinéraires techniques et leurs recommandations sylvicoles	28
Fiche 4 : Les Résineux	33
Grands types de peuplements et choix des itinéraires techniques	34
Les itinéraires techniques et leurs recommandations sylvicoles	36
Fiche 5 : Feuillus Divers	41
Grands types de peuplements et choix des itinéraires techniques	42
Les itinéraires techniques et leurs recommandations sylvicoles	44





À L'USAGE DES PROPRIÉTAIRES FORESTIERS DE CORSE

La loi forestière de juillet 2001 a prévu que pour les forêts, taillis et bois de moins de 25 hectares d'un seul tenant, les propriétaires puissent présenter une garantie de gestion durable en adhérant à un code des bonnes pratiques sylvicoles.

Cette démarche a pour but d'attester que le propriétaire cultive sa forêt en bon père de famille dans un souci de gestion durable.

Cette adhésion va permettre :

- ☑ De bénéficier des aides en matière d'investissement forestier,
- ☑ De bénéficier de mesures fiscales pour les donations et successions et les impôts sur la fortune.
- ☑ D'apprendre à améliorer la gestion forestière en respectant les milieux naturels.



COMMENT ADHÉRER AUX CODES DES BONNES PRATIQUES SYLVICOLES ?

En pratique pour formaliser son engagement, le Propriétaire :

1. Rassemble le plan de localisation de sa propriété et la liste des parcelles cadastrales ainsi que les extraits de matrices correspondantes
2. Renseigne seul ou avec l'aide d'un technicien de la forêt privée (ODARC, CRPF), la déclaration jointe en précisant le type de fiche par peuplement. L'engagement est pris pour une durée de 10 ans renouvelable.
3. Envoie deux exemplaires au CRPF de Corse (Ajaccio) sans oublier de joindre le plan de localisation au 1/25 000 ainsi que la photocopie des plans du cadastre et les matrices cadastrales correspondantes.
4. Conserve l'exemplaire retourné par le CRPF pour tout contrôle de l'administration.



Approbation préfectorale du 11 décembre 2007

S'engager à pérenniser et valoriser sa propriété forestière, c'est :

1 • Lors de plantations, utiliser des plants adaptés au climat et au sol en privilégiant les essences locales, conformément aux préconisations du Schéma Régional de Gestion Sylvicole.

2 • Après toute coupe rase, en l'absence de régénération naturelle satisfaisante, prendre dans un délai maximum de 5 ans, les mesures nécessaires pour assurer la reconstitution du peuplement forestier (mise en défens des parcelles, plantation ou complément de régénération).

3 • Proscrire les coupes, les travaux et les actes qui mettent en péril la pérennité et la qualité du peuplement. Adopter les pratiques sylvicoles les plus adaptées conduisant à la production d'une matière première de qualité et respectant l'environnement.

4 • Veiller, pour les coupes rases de taillis, à ne pas dépasser une surface d'un seul bloc de cinq hectares. Dans le cas de deux coupes contiguës, les espacer d'un minimum de trois ans.

5 • S'informer sur l'existence d'espèces et milieux réglementairement protégés ou remarquables, et les faire connaître aux intervenants opérant à votre demande afin de les préserver. En site Natura 2000, éviter toute action susceptible de détruire les habitats d'intérêt communautaire.

6 • S'informer et informer les exploitants et autres intervenants sur les modalités de respect des sols et des milieux lors de la mise en œuvre des exploitations et des travaux forestiers pour adapter la circulation des engins.

7 • Contribuer à la protection de la forêt contre l'incendie en respectant l'arrêté préfectoral départemental en vigueur réglementant l'emploi du feu et le débroussaillage légal et particulièrement les prescriptions relatives à l'exploitation forestière et au traitement des rémanents de coupe à proximité des voies ouvertes à la circulation publique.

8 • S'informer sur l'existence d'un périmètre de protection de captage d'eau potable, et respecter les prescriptions qui s'y appliquent. L'exploitation ne doit pas limiter ou supprimer l'écoulement des cours d'eau. Leur franchissement est possible en utilisant des dispositifs appropriés et autorisés.



L'ensemble de ces recommandations essentielles constitue l'engagement du propriétaire et s'impose à lui dès lors qu'il adhère au CBPS.

Le manquement à l'un de ces principes est susceptible de rompre la présomption de garantie de gestion durable, et conduit à reconsidérer certaines situations qui se trouvent de ce fait en infraction au regard des réglementations dont elles relèvent et à appliquer les sanctions prévues au Code Forestier.



IL EST RECOMMANDÉ AUSSI DE VEILLER À :

- ☉ Pratiquer régulièrement des coupes pour éviter une capitalisation excessive et un vieillissement exagéré du peuplement, alors plus vulnérable aux aléas climatiques et sanitaires.
- ☉ Faire appel à des professionnels qualifiés et en règle socialement et fiscalement, pour les coupes et travaux non effectués par le propriétaire sylviculteur lui-même, ce dernier leur fournissant l'ensemble des éléments en sa possession sur les particularités de ses parcelles. Et veiller à signer un contrat de vente de bois ou de liège.
- ☉ Adhérer à la charte Natura 2000 du site si les parcelles forestières sont dans un site.
- ☉ Respecter les cours d'eau lors des exploitations, en évitant autant que possible leur franchissement, sinon en utilisant des dispositifs appropriés et autorisés.



1/ Faire un diagnostic

Il est essentiel d'analyser les stations forestières de la propriété, c'est-à-dire le sol (acidité, eau, profondeur...), le climat (température, précipitations...), la botanique (espèces indicatrices...), la topographie (sommet, vallon, versant...), l'altitude.

Ceci dans le but de planter des essences adaptées au milieu.

Exemple : Sur un sol calcaire, ne pas planter de châtaignier, mais plutôt du noyer.

De plus, il est intéressant de s'inspirer du peuplement en place pour voir les essences bien adaptées au milieu.

2/ Le choix de l'essence

Le choix de l'essence doit prendre en compte différents critères (station, objectifs, aides...).

Exemple : Si l'objectif est de produire du bois d'œuvre, on plantera plutôt des essences nobles (merisier, noyer, alisier...).

3/ La forme de plantation

Il existe plusieurs méthodes de plantation : en plein, par bourrage, ou enrichissement.

Le choix doit être fait en fonction de l'état du terrain, de l'essence à planter, du propriétaire...



RECOMMANDATIONS SYLVICOLES POUR RÉUSSIR SA PLANTATION

4/ Préparation du site à boiser

Il est nécessaire de préparer le site pour favoriser au mieux la plantation. Par exemple, après coupe rase ou un incendie, il convient de nettoyer la parcelle des souches (araser ou broyer) et broyer les rémanents (brûlage et andainage déconseillé).

4.1 L'accès à la parcelle

Prévoir un accès, en réalisant des cloisonnements d'exploitation et des interlignes.

4.2 Le sol

Il est indispensable que le sol soit propice à la plantation.

- ☉ Sur sol engorgé, il faut l'assainir, par création de fossés ou simples dérayures.
- ☉ Sur sol compact, prévoir un ameublissement (ex. : labour).
- ☉ Sur sol pentu, on peut stabiliser le terrain en créant des gradins (banquettes). Procédé relativement coûteux à l'installation et à l'entretien.

5/ Les fournitures à commander

5.1 Les plants

Pour ce qui est de la qualité génétique, une liste régionale précise pour chaque essence la ou les provenances sélectionnées ; pour les essences non réglementées, on préférera toujours, si elle existe, une provenance régionale. La réussite de la plantation dépend fortement de la qualité des plants. On choisira un matériel jeune (plants de 1 à 2 ans), de la meilleure hauteur dans sa catégorie. Un beau plant est une tige bien lignifiée, exempte de fortes branches ou fourches et à bourgeon terminal intact. Le chevelu racinaire bien développé et frais devra être bien proportionné.

En Corse, au regard des conditions de plantation souvent difficiles, on utilisera de préférence des plants élevés en motte (plants en godet).

5.2 Les protections

Il faut protéger la plantation du gibier et des divers animaux en divagation. Il existe des protections individuelles, des répulsifs, mais le moyen le plus sûr reste la clôture périmétrale.

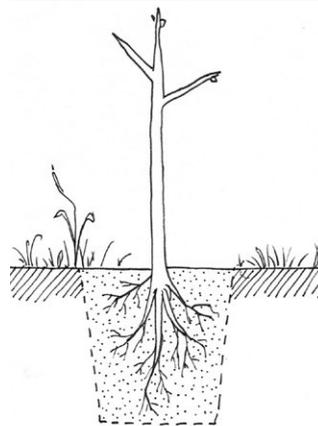
5.3 La densité de plantation

S'informer des densités minimales obligatoires liées aux subventions de l'État (DDAF).

S'assurer que l'espacement entre les lignes permet le passage d'un tracteur (3,5 m).

Indication de quelques densités :

Noyer	100/ha
Peuplier	120-210/ha
Merisier-Erable	400-1600/ha
Châtaignier	400-1600/ha
Frêne	400-1600/ha
Pin maritime	1100-1700/ha
Pin Laricio	1100-2000/ha
Chênes-Hêtre	1100-3000/ha
Cèdre	1100-1700/ha



Plant bien planté

- tige droite
- collet au niveau du sol
- racines bien étalées
- terre légèrement tassée

Plant mal planté

- tige penchée
- collet enterré
- racines recourbées, compressées, sortant de terre
- terre mal tassée, bulles d'air, mottes



6/ Le chantier de plantation

6.1 Période de plantation

La plantation d'automne se déroule à partir de la chute des feuilles : favorable aux feuillus.

La plantation de printemps se réalise quand le retour des grands froids n'est plus à craindre : favorable aux résineux, toutefois pas exclue aux feuillus.



6.2 Textes régissant le déroulement de la plantation

Il est important de faire appel à un entrepreneur qualifié et de signer un contrat de travaux avec celui-ci (lieu, nombre des plants, densité, délais, paiement...).



6.3 L'installation du plant

Le soin apporté lors de la mise en terre des plants conditionne fortement la réussite et la performance de la plantation.

L'ouverture du trou de plantation (au minimum 25 cm par 25 cm) se fera généralement à la bêche ou au piochon et parfois de manière mécanique. Les racines doivent être disposées correctement, bien étalées au fond du potet.

Pour les plants à racine nue, il est possible de raccourcir légèrement les racines au sécateur. La motte des plants en conteneur demande systématiquement un arrosage en jauge avant la plantation.

Attention :

De nombreuses essences (noyer) ne supportent pas un enfouissement du collet dans le sol. La tige du plant devra être verticale, et cela même dans les terrains pentus. Le tassement se fera de manière douce autour du plant en veillant à ne pas laisser de poches d'air au niveau des racines. Dans le cas de pose de protection individuelle, elle se fera immédiatement après la plantation.





7/ Entretien de la plantation

7.1 Dégagements

Lorsque la plantation est installée, il ne faut pas l'abandonner à elle-même au risque de la voir disparaître très rapidement.

Les trois premières années, et même au-delà, des entretiens sont indispensables pour la réussite.

Les travaux dits de « dégagement » consistent à maîtriser la végétation adventice afin de limiter la concurrence hydrique ou physique exercée sur les jeunes plants. Ces dégagements peuvent se faire de manière mécanique, manuelle.

La végétation ligneuse ou semi-ligneuse, de par son rôle d'accompagnement (gainage) et de protection, ne doit pas être détruite, mais seulement maîtrisée. Les plants devront toujours dominer cette végétation.

Par la suite, il faudra passer tous les 1 à 2 ans jusqu'à ce que les jeunes arbres dominent la végétation.

Les travaux d'amélioration, comme la taille de formation, devront être réalisés à plusieurs reprises notamment chez les feuillus, avant que les arbres n'atteignent 15 ans.



7.2 Donner une meilleure forme aux plants

— **Tailles de formation** : à partir de 3 ans, avec scies, cannes à élaguer, etc.

Le but étant d'éviter l'apparition des fourches.

— **Élaguer** : avec les mêmes outils que pour la taille, le but étant de couper les branches (vivantes ou mortes) sur les six premiers mètres des plants.



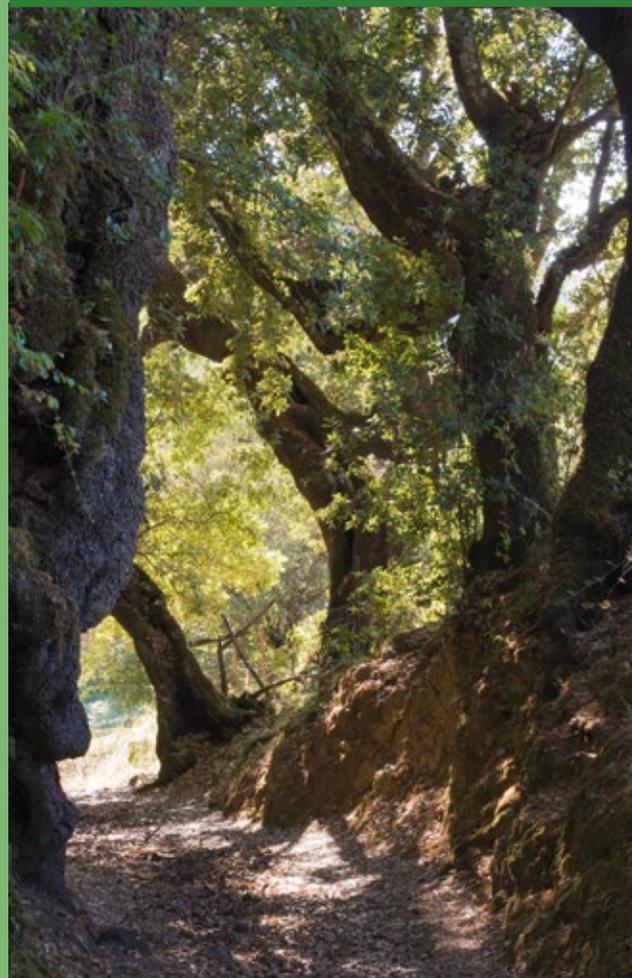
Plantation réussie ?

OUI,
si 80 % des plants sont vivants et croissent au printemps suivant.

NON,
si moins de 80 % des plants ont repris ou si plusieurs sont morts dans une même zone. Alors, il faut faire un complément de plantation, c'est-à-dire regarnir.

Regarnir

Selon les mêmes techniques que la plantation. L'année suivante, avec la même essence ou une autre essence adaptée au milieu. Mais de préférence avec de grands plants (60 cm et plus) de qualité supérieure qui compenseront un peu le retard par rapport à la végétation adventice qui peut s'être développée.



FICHE 1 LE CHÊNE-VERT



Les peuplements de chêne vert, en forêt privée de production, couvrent en Corse environ 122 000 hectares (IFN 2003/2004).



P1 : PEUPELEMENTS DE DIAMÈTRES ENTRE 0 ET 5 CM À LA BASE DU TRONC (1 À 15 ANS)

Origine : coupe de bois ou installation par régénération naturelle sur terrain abandonné.

Objectif : favoriser et protéger la régénération :

Voir itinéraire technique régénération : IT/D

P2 : PEUPELEMENTS DE DIAMÈTRES ENTRE 5 ET 10 CM À LA BASE DU TRONC (15 À 40 ANS)

Origine : taillis issu d'une coupe ou futaie (plus rare) issue d'une régénération naturelle, le maquis est souvent présent. Le peuplement n'est pas encore mûr pour l'exploitation.

Pas d'intervention : Attente

Voir itinéraire technique non-intervention : IT/O



P3 : PEUPELEMENTS DE DIAMÈTRES ENTRE 10 ET 40 CM À LA BASE DU TRONC (40 À 100 ANS)

Pour un taillis exploitable : le diamètre moyen est de 25 cm pour 2 000 tiges/ha.

La densité, la hauteur (souvent fonction de la qualité de la station) et le diamètre font varier le volume de 100 à 400 m³ par hectare. Pour la futaie, ce volume est aussi très variable.

☉ La gestion en taillis simple reste pour le chêne vert la plus rentable (production de bois de chauffage), et de plus la coupe rase en laissant des bosquets est la meilleure technique de régénération.

Voir itinéraire technique traitement en taillis simple : IT/A

☉ La transformation du taillis en futaie (sur souche) se réalise par éclaircies. L'objectif est d'obtenir une forêt à vocation principale récréative, paysagère, qui protège les sols et est plus résistante à l'incendie.

Voir itinéraire technique éclaircie de taillis : IT/B

☉ La futaie peut être transformée en taillis.

Voir itinéraire technique traitement en taillis simple : IT/A

☉ La futaie peut être conservée dans un objectif paysager et patrimonial. Un petit volume de bois sera cependant récoltable.

Voir itinéraire technique gestion en futaie : IT/C



P4 : PEUPELEMENTS DE DIAMÈTRES SUPÉ- RIEURS À 40 CM À LA BASE DU TRONC (+ DE 100 ANS)

Origine : pour ce diamètre, on parle de futaie

☉ La non-intervention est préconisée, il est recommandé de laisser la dynamique naturelle (régénération par trouées naturelles) : *Voir itinéraire non-intervention : IT/O*

☉ Il est envisageable de récolter du bois en reproduisant le phénomène de trouées naturelles afin de favoriser la régénération naturelle.

Voir itinéraire technique régénération : IT/D



Références techniques :

- Guide pratique pour l'exploitation des forêts de chêne vert, ODARC, 2004
- Schéma Régional de Gestion Sylvicole de Corse, CRPF, 2006



PEUPEMENT DE 40 À 100 ANS

IT/A : Le traitement en taillis simple

La gestion en taillis simple consiste à récolter le bois et à renouveler le peuplement en réalisant une coupe rase sur l'ensemble des brins du peuplement. Pour le chêne vert, l'intervalle entre deux coupes dépend de la vitesse de croissance du peuplement. Il varie de 40 à 60 ans selon la fertilité des stations. La coupe rase est la meilleure technique de régénération des taillis de chêne vert, à condition de respecter les règles suivantes :



Recommandations pour une gestion durable

- ⊕ La période d'exploitation du taillis s'étend du mois d'août au mois de mars. Au regard du risque d'incendie, il est préférable de commencer l'exploitation après la période de sécheresse.
- ⊕ Afin de limiter le ravinement et l'impact sur le paysage, les coupes d'un seul bloc ne doivent pas dépasser 5 ha. Deux coupes contiguës devront être espacées d'un minimum de trois années.
- ⊕ Les rémanents seront tronçonnés en petite longueur et épanchés sur le parterre de la coupe. Pour le risque d'incendie, ne pas réaliser de gros andains, et éliminer les rémanents de part et d'autre des voies de circulation (profondeur de 10 mètres).
- ⊕ Préférer l'utilisation de goulottes pour faire descendre le bois sur les chemins d'exploitations.
- ⊕ Pour garantir la bonne repousse des rejets, il est fondamental de couper les souches à ras de terre (hauteur < 5 cm).
- ⊕ Sur le parterre de la coupe, le maquis et les chênes doivent être coupés. Il est possible de laisser des bosquets pour l'ensemencement et le paysage à hauteur de 10% à 20% de la surface de la coupe.
- ⊕ Il est important d'ouvrir des chemins d'exploitation de manière réfléchie. L'utilisation anarchique d'engins lourds (chargeuse sur chenille et bulldozer) accentue le ravinement et détruit une grande partie du potentiel de régénération. Elle est à proscrire.
- ⊕ Il est important de protéger la zone de coupe de la dent du bétail.

Cette technique bien conduite permet de récolter le maximum de bois et d'assurer la prochaine récolte.



IT/B : L'éclaircie de taillis

L'objectif principal n'est pas la production de bois, mais l'obtention d'une futaie avec un sous bois propre, afin de créer une forêt à vocation récréative, paysagère. La forêt sera également plus résistante au feu.

L'éclaircie de taillis consiste à accélérer la transformation du taillis en futaie en réalisant des éclaircies de nettoyage tous les 15 à 30 ans. Le but est d'obtenir une futaie et non d'exploiter le taillis en deux ou trois fois. Les éclaircies doivent être réalisées sur des peuplements âgés d'au moins 40 ans dans lesquels le maquis est dominé par les chênes. Cette technique permet de prélever un petit volume de bois tous les 15-30 ans.

IT/C : La gestion de la futaie

L'objectif principal est la valorisation patrimoniale à long terme. Le propriétaire maintiendra le peuplement en futaie, afin d'obtenir une forêt à vocation récréative et paysagère. La faible inflammabilité de ce type de peuplement est aussi un atout important en matière de protection contre l'incendie. Il est conseillé de ne pas intervenir dans ces peuplements et de laisser faire la dynamique naturelle. Il est cependant possible de prélever de petites quantités de bois lors de coupes d'amélioration sans mettre en cause l'évolution vers le vieillissement de la futaie.



Recommandations pour une gestion durable

- ⊕ Afin de ne pas déprécier le peuplement, il est important d'exploiter un volume de bois compris entre 10 et 20%, soit au maximum une tige sur cinq à chaque passage en coupe. Un prélèvement trop important pourrait compromettre l'avenir du peuplement. En effet, une mise en lumière trop brutale des arbres va provoquer de fortes descentes de cimes, ainsi que l'apparition de nombreux gourmands sur les troncs. L'intervalle entre deux coupes sera au minimum de 10 ans.
- ⊕ Les brins à exploiter seront choisis parmi les moins vigoureux. S'il y a du maquis, il faudra le couper.
- ⊕ Il est conseillé de ne pas intervenir dans ces peuplements avant qu'ils n'aient atteint un âge d'au moins 60 ans.
- ⊕ Pour la régénération du peuplement (voir IT/D : Régénération, cas particulier de la vieille futaie).

Cette technique permet de prélever au mieux un petit volume de bois.



PEUPEMENT DE 0 À 40 ANS OU DE PLUS DE 100 ANS

IT/D : La régénération

Phase normale du cycle d'une forêt, son déroulement est primordial pour son avenir. C'est aussi la phase la plus fragile.

Recommandations pour une gestion durable

☉ **Après l'exploitation d'un taillis**, il est nécessaire d'isoler la zone de régénération des animaux pendant une dizaine d'années. Le meilleur moyen est de clôturer. Attention, un abroustissement répété détruit complètement la régénération. Dès lors, il s'agit de défrichage.

☉ **Après une coupe de bois**, le terrain est souvent envahi par la ronce qui favorise les jeunes plants ou rejets de chêne vert.

☉ **Cas particulier de l'exploitation de la vieille futaie.** Contrairement au taillis, il faut favoriser la régénération à partir de semis. La technique va consister à ouvrir des trouées de 400 m² (3 à 4 chênes) jusqu'à 2500 m² (20 à 25 arbres). S'il y a de jeunes plants de chêne vert, il faudra veiller à les préserver, car ce sont eux qui vont constituer la future forêt. Il faudra couper le maquis présent et éviter de tasser le terrain avec des engins lourds. Cette zone devra, bien entendu, être totalement interdite aux animaux (clôture).



IT/O : La non-intervention

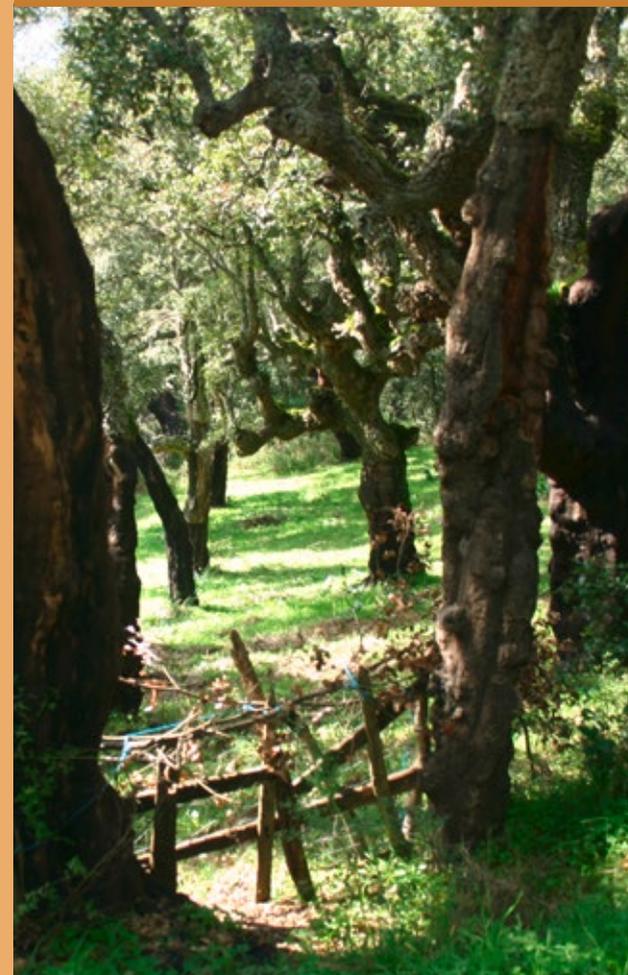
Elle concerne les peuplements ne prévoyant pas de travaux pendant la durée d'application du CBPS.



FICHE 2 LE CHÊNE-LIÈGE



FICHE 2





Les peuplements de chêne-liège, en forêt privée de production, couvrent en Corse environ 26 000 hectares (IFN 2003/2004).

La récolte du liège

- ☉ La levée de liège est réalisée tous les 10 à 14 ans.
- ☉ La levée s'effectue sur des arbres en bon état sanitaire, de fin mai à fin juillet, en dehors des journées trop sèches, trop ventées ou trop pluvieuses.
- ☉ Il est important que la « mère » soit protégée de toute blessure pendant la levée.
- ☉ La hauteur du canon déliégé est d'environ deux fois la circonférence mesurée à 1,30 mètre du sol.



Références Techniques :

- Guide technique pour la gestion des forêts de chêne-liège, ODARC, 2002
- Schéma Régional de Gestion Sylvicole de Corse, CRPF, 2006



P1 : SUBERAIES TRÈS CLAIRES

Ce type regroupe des peuplements ayant une densité inférieure à 100 arbres à l'hectare avec un recouvrement au sol du chêne-liège souvent inférieur à 60%. L'âge, le diamètre des arbres, le niveau d'envahissement par le maquis, le niveau de dégradation, sont des paramètres variables et de nombreux faciès sont possibles : vieux peuplements dépérissants, peuplements plus ou moins âgés et dégradés par l'incendie...

La densité de ces peuplements étant trop faible pour envisager une gestion immédiate en futaie :

- ☉ L'objectif sylvicole sera de constituer un peuplement d'avenir en réalisant une rénovation visant à favoriser la régénération (augmentation de la densité).
Voir itinéraire technique régénération et augmentation de la densité : IT/A

PEUPELEMENTS PURS



P2 : SUBERAIES CLAIRES À DENSES

Dans ce type de peuplement, la densité de chêne-liège est supérieure à 100 arbres à l'hectare et le recouvrement au sol supérieur à 60%. Plusieurs faciès sont envisageables : des peuplements jeunes, des peuplements adultes dont la majorité des tiges est exploitable pour la production de liège.

- ☉ Si le peuplement est entretenu et suivi, il devra être géré selon les principes de la gestion en futaie.
Voir itinéraire de gestion en futaie : IT/C
- ☉ Dans le cas d'un peuplement abandonné, il devra passer par une phase de rénovation.
Voir itinéraire technique rénovation de la suberaie : IT/B



P3 : SUBERAIES MÉLANGÉES

Peuplements denses dans lesquels, le chêne-liège est en mélange avec le chêne vert, le pin maritime, le chêne blanc... Plusieurs faciès sont possibles : suberaie-yeuseraie (le chêne-liège domine), yeuseraie-suberaie (le chêne vert domine)... Dans ces types de peuplement, le choix d'une gestion en faveur du chêne-liège va dépendre de son importance au sein du peuplement.

- ☉ Si la densité de chênes-lièges est inférieure à 100 arbres à l'hectare et représente moins de 50% du couvert et que le chêne vert et le pin maritime dominant largement, il faudra envisager une gestion en faveur des autres essences.
Voir fiches CPBS Chêne vert ou Résineux.
- ☉ À l'inverse si la densité de chênes-lièges est supérieure à 100 arbres/ha et représente plus de 50% du couvert, il sera intéressant de favoriser la suberaie par rénovation et éclaircies progressives.
Voir itinéraire technique rénovation de la suberaie : IT/B

PEUPELEMENTS MÉLANGÉS



P4 : MAQUIS À CHÊNE-LIÈGE ET CHÊNE VERT

Dans ce type de peuplement, le maquis haut est très abondant. On y trouve de jeunes chênes verts et chênes-lièges (entre 100 et 400 tiges/ha). Sans action sylvicole, le peuplement évoluera naturellement vers un peuplement de chêne vert avec quelques chênes-lièges.

- ☉ L'élimination totale des espèces concurrentes du chêne-liège est difficile et très coûteuse, il est possible de limiter les travaux d'amélioration aux bouquets de chêne-liège les plus prometteurs.
Voir itinéraire technique gestion du maquis : IT/D



LA RÉNOVATION

Le maintien du chêne-liège sur un territoire est très fortement lié à la main du sylviculteur. Si l'on doit caractériser la suberaie corse, on peut considérer que beaucoup de peuplements sont très vieillissants, la plupart du temps envahis par le maquis et d'autres essences. Avant d'envisager la conduite d'une gestion « normale », il est souvent nécessaire de recourir à des travaux de rénovation qui peuvent varier en fonction de l'objectif recherché et de l'état du peuplement.



SUBERAIE TRÈS CLAIRE

IT/A : Régénération et augmentation de la densité d'un peuplement

Ces peuplements vieillissants ou simplement dégradés ont une densité d'arbres trop faible pour une conduite en peuplement classique. L'objectif recherché sera de façonner un peuplement d'avenir. En Corse, le chêne-liège se ressemblant très bien, la régénération naturelle sera privilégiée. La phase de rénovation permettant de reconstituer un peuplement d'avenir (arbres de 2 mètres de haut) peut s'étaler sur une période de 7 à 15 ans.



Travaux envisageables et recommandations pour une mise en régénération

- | | | |
|--|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> ☉ Réaliser de grandes ouvertures dans le couvert du chêne-liège. | <ul style="list-style-type: none"> ☉ Éliminer la végétation concurrente en place au sol par débroussaillage mécanique. | <ul style="list-style-type: none"> ☉ Sur terrain propre, un travail superficiel du sol facilite l'installation des semis. |
| <ul style="list-style-type: none"> ☉ La réalisation d'une clôture pour la mise en défens contre le bétail est obligatoire. | <ul style="list-style-type: none"> ☉ Ne pas hésiter à couper les vieux arbres malades ne produisant plus de glands. Pour obtenir des rejets viables, il faut couper les souches au ras de terre. | <ul style="list-style-type: none"> ☉ Après l'apparition des semis, il faudra réaliser régulièrement des dégagements, afin d'éliminer la végétation concurrente et faciliter leur développement. |
| <ul style="list-style-type: none"> ☉ Au bout de 3 à 4 ans, une sélection du plus beau rejet sur les souches, ainsi que des dépressages dans les semis seront nécessaires. | <ul style="list-style-type: none"> ☉ Une fois que les arbres auront atteint entre 1 et 2 mètres, des tailles de formation et d'élagage vont permettre d'obtenir des jeunes arbres structurés avec des fûts sans branche | <ul style="list-style-type: none"> ☉ Par la suite il faudra appliquer une gestion classique de type futaie voir itinéraire IT/C |

La plantation peut être aussi envisagée : voir chapitre « recommandations sylvicoles pour la plantation »



SUBERAIE CLAIRE À DENSE OU MÉLANGÉE

IT/B : Rénovation de la suberaie

Dans le cas présent, les peuplements jeunes ou adultes ont une densité d'arbres suffisante, mais ils nécessitent des travaux de restructuration afin de relancer la production de liège, de faciliter l'entretien ultérieur et d'orienter leur gestion vers une conduite classique de type futaie.



Travaux envisageables et recommandations

- ☉ L'élimination du maquis et des rémanents est primordiale. Réalisée de manière manuelle ou mécanique, elle portera sur l'ensemble de la surface dans les secteurs plats et sera localisée au pourtour des chênes-lièges dans les secteurs pentus. Il faudra veiller à ne pas blesser de chênes-lièges.
- ☉ Une fois le peuplement ouvert, il faudra désigner les tiges d'avenir et réaliser si nécessaire des éclaircies à leur profit. La nécessité ou non de réaliser une éclaircie va dépendre de la densité de chênes-lièges et de leur âge. Le taux de recouvrement doit être d'environ 60 % cf. IT/C : conduite en futaie – les éclaircies.
- ☉ Les tiges d'avenir les plus jeunes devront être élaguées : la période de taille s'étale de novembre à février, il faut intervenir sur des branches de diamètre inférieur à 5 cm.
- ☉ La préparation des arbres jeunes, qui consiste à lever le liège mâle et mettre ainsi l'arbre en production, se réalise sur des arbres ayant une circonférence minimum de 75 cm à 1,30 m du sol. La hauteur de levée maximale est égale à la circonférence multipliée par 1,5. La période de levée s'étale de fin mai à fin juillet.
- ☉ Sur les arbres plus anciens déjà en production, il faudra lever le liège dégradé (brûlé et sur épais).
- ☉ Des travaux complémentaires sont envisageables comme : la mise en place d'une régénération partielle, l'abattage d'arbres morts ou sénescents, ou une amélioration pastorale ayant pour but un entretien par le pâturage.



SUBERAIE CLAIRE À DENSE

IT/C : Gestion en futaie

Lorsque la suberaie est entretenue et productive, elle est conduite selon les principes de la gestion en futaie. La sylviculture est rythmée par les récoltes de liège tous les 10 à 14 ans. Les travaux comprennent le débroussaillage de la parcelle avant la levée, l'élimination des arbres non productifs et des éclaircies pour obtenir des houppiers non jointifs et bien éclairés correspondant à un couvert voisin de 60% après coupe. La futaie peut s'orienter vers une conduite régulière ou irrégulière.



Futaie régulière

Peuplement caractérisé par des arbres d'âge, de diamètre et de taille quasi identiques.

1 • La mise en régénération doit être envisagée quand les arbres atteignent 150 ans ou que leur densité chute en dessous de 100 arbres à l'hectare. Elle est obtenue de manière naturelle à la faveur d'un débroussaillage et d'un travail du sol (crochetage et dessouchage) : cf. IT/A : Régénération

3 • La mise en production des arbres aura lieu lorsque leur circonférence à 1,30 m du sol aura atteint 75 cm soit aux alentours de 25 à 30 ans. La première récolte de liège aura lieu à partir 40 ans.

2 • Durant la période de régénération qui peut s'étaler sur 7 à 15 ans, des travaux de dégagement des semis, de dépressage, de taille de formation et d'élagage vont permettre d'obtenir de jeunes arbres bien structurés.

4 • Les éclaircies culturales, visant à donner l'espace optimal aux arbres pour leur développement, pourront être calées sur les levées de liège (hiver suivant). L'objectif sera d'obtenir des houppiers non jointifs en maintenant un couvert proche de 60%. Il existe une règle entre le recouvrement, la densité des arbres, leur diamètre moyen qui permet d'apprécier la nécessité de réaliser une éclaircie. Il est conseillé d'attendre un minimum de 5 à 10 ans entre deux éclaircies.



Futaie irrégulière

À l'inverse de la futaie régulière, la futaie irrégulière se caractérise par la présence de plusieurs classes de diamètre allant des jeunes semis aux arbres adultes en fin de production.

1 • On distingue 5 classes de circonférence ou de grosseur, sans compter les semis, occupant chacune environ 1/5^e du couvert total. (Voir tableau « les 5 classes de circonférence », à droite)

2 • Le couvert optimal de la suberaie devra être proche de 60 à 70 % de la surface de la parcelle, afin d'obtenir des arbres en « boule », non jointifs. On peut se référer à des normes de densité en fonction des catégories de grosseur.

3 • En futaie irrégulière, on réalise une coupe unique tous les 10 à 12 ans, souvent réalisée l'hiver suivant une levée de liège. Cette coupe permet de couper les gros arbres trop âgés pour porter un liège de qualité et dans les autres classes de diamètre de réaliser des éclaircies pour favoriser leur développement. Le passage d'une catégorie de diamètre à la suivante se fait en éliminant environ la moitié de l'effectif. Les critères de choix des arbres à couper seront entre autres sanitaires (arbres mal conformés, blessés ou malades).

4 • À cette coupe multifonctionnelle, il faudra associer divers travaux, comme les dégagements et dépressages des semis, les tailles de formation, les élagages...



Les 5 classes de circonférence

Catégories	Diamètre à 1,30 mètre
Perches	7,50 à 17,50 (cm)
Petits bois	17,50 à 27,50 (cm)
Bois moyens	27,50 à 42,50 (cm)
Gros bois	42,50 à 62,50 (cm)
Très gros bois	Supérieur à 62,50 cm

MAQUIS



IT/D : Gestion du maquis à chêne-liège et chêne vert.

Dans ces maquis, la dynamique naturelle des essences va conduire le chêne vert à dominer le maquis et le chêne-liège. Si aucune mesure sylvicole n'est prise, le peuplement évoluera vers un peuplement de chênes verts avec quelques chênes-lièges très épars.

☉ Dans ces maquis très dynamiques, il est illusoire de vouloir éliminer la totalité de la concurrence (coût et problèmes d'entretiens ultérieurs). Les travaux vont se localiser au niveau des bouquets de chênes-lièges les plus prometteurs.

☉ Ces travaux consisteront en une élimination localisée de la concurrence et de son contrôle ainsi que des tailles de formation, des élagages et des mises en production des chênes-lièges.



FICHE 3 LE CHÂTAIGNIER



FICHE 3





P1 : ANCIENS VERGERS DE CHÂTAIGNIERS

⊕ Lorsque le peuplement est situé à proximité d'un village, sur une station favorable au Châtaignier et lorsque les arbres ont un état sanitaire correct (peu de descentes de cimes et pas de chancre virulent), il peut être envisagé de les maintenir dans un objectif paysager ou patrimonial, voire récréatif.

Voir itinéraire technique maintien d'un verger de châtaigniers : IT/A

⊕ Lorsque l'état sanitaire du peuplement est mauvais (arbres desséchés en cimes, forte présence de chancre), mais la station bonne, qu'on peut voir des semis de châtaignier au sol ou bien des perches de franc pied, il peut être envisagé la conversion en futaie de châtaigniers à bois.

Voir itinéraire technique conversion d'un verger de châtaigniers en futaie de châtaigniers : IT/B

⊕ Lorsque l'ancien verger est envahi d'espèces autres que le Châtaignier (Chêne vert notamment) et que la station ne lui convient pas, il faut envisager l'évolution de la parcelle :

— soit en une futaie feuillue irrégulière et mélangée d'une autre nature que la châtaigneraie.

Voir itinéraire technique conversion d'un verger de châtaigniers en futaie feuillue : IT/C

— soit en taillis d'essences mélangées.

Voir itinéraire technique coupe rase du peuplement : IT/D

P2 : TAILLIS DE CHÂTAIGNIERS

En général, l'origine de ces peuplements est le recépage d'arbres de vergers pour la production de tanins (1^{re} génération) ou la coupe d'un taillis (2^e génération ou plus). Selon la qualité de la station forestière et l'état sanitaire du taillis, mais aussi des objectifs économiques du propriétaire, c'est-à-dire aussi des débouchés qu'il peut espérer pour son bois, on distingue plusieurs itinéraires :

⊕ Dans le cas d'un taillis sur station médiocre ou bien trop âgée (plus de vingt ans) la seule solution à envisager est la coupe rase de taillis. *Voir itinéraire technique coupe rase du peuplement : IT/D*

⊕ Pour les taillis sur des stations meilleures, les itinéraires varient en fonction de la fertilité :

› Sur stations moyennes à bonnes :

Voir itinéraire technique gestion de taillis pour la production de petit bois ou de billes IT/E

› Sur stations bonnes à très bonnes :

Voir itinéraire technique de conversion du taillis en futaie pour la production de grumes IT/F



Le châtaignier est une essence dont la culture a été développée en Corse pour la production de châtaignes à plusieurs fins : alimentation humaine ou animale, piquets, bois de construction ou de mobilier. Les surfaces en châtaignier, en forêt privée de production, représentent 26 373 hectares selon le dernier inventaire forestier national. C'est la quatrième essence forestière de Corse. Il existe aujourd'hui sous la forme de trois types principaux de peuplements : des vergers plus ou moins entretenus, des vergers ayant évolué par colonisation de châtaigniers ou d'autres feuillus vers ce que l'on peut considérer comme une futaie irrégulière à très gros bois et des taillis issus des coupes de ces derniers à l'époque de la production de tanins.

Le châtaignier est une espèce pouvant produire du bois de qualité, mais seulement dans certaines conditions de station (une station forestière est une étendue de terrain de superficie variable, homogène dans ses conditions physiques et biologiques (climat, topographie, composition floristique, sol)).

Les exigences du châtaignier sont les suivantes :

- ⊕ Un bon sol à châtaignier est un sol :
 - Sans calcaire assimilable,
 - Sans hydromorphie,
 - D'une texture légère limono-sableuse filtrante,
 - D'une profondeur aisément pénétrable > 50 cm,
 - Doté d'une bonne réserve en eau,
 - Fertile avec un pH supérieur à 4,5,
- ⊕ Une température moyenne annuelle entre 10 et 12 °C.
- ⊕ Une pluviométrie annuelle entre 800 et 900 mm.

Références techniques :

- Le châtaignier, un arbre, un bois, Institut pour le Développement Forestier, 2004
- Schéma Régional de Gestion Sylvicole de Corse, CRPF, 2006
- Guide des sylvicultures du châtaignier à bois, CETEF-CRPF-IDF-IFN, 2007



ANCIENS VERGERS

IT/A : Maintien d'un verger de châtaigniers

Les travaux consistent d'abord à dégager les châtaigniers de la végétation qui les a envahis puis à rénover individuellement les arbres par un travail d'élagage délicat et coûteux sur leurs charpentières. Lors de cette opération, il y a notamment lieu d'éviter les déchirements d'écorce, facteur d'installation du Chancre. (voir *Maladies p. 30*)

Un entretien des parcelles ainsi traitées est nécessaire, car la végétation concurrente est plus dynamique que les vieux châtaigniers. La coupe des charpentières a contribué à favoriser des rejets sur lesquels il est aussi indispensable d'opérer une sélection.



Coupe d'une branche par tronçons successifs

IT/B : Conversion d'un verger de châtaigniers en futaie de châtaigniers

Il s'agit de profiter de la capacité de fructification des vieux châtaigniers pour, **sur des stations favorables**, constituer une futaie de châtaigniers. Il faut pour cela impérativement enclore la parcelle afin que le bétail ne broute pas à la régénération. Une fois la régénération acquise, mais pas trop tard (5 ans) pour éviter les dégâts aux semis acquis, il peut être envisagé de recéper les vieux châtaigniers pour autant qu'ils ne soient pas trop volumineux. Le taillis qui en ressortira complètera les tâches de régénération ou bien sera dévitalisé par badigeon de sulfamate d'ammonium en cas de régénération abondante.

En cas de régénération insuffisante, on peut aussi procéder à des plantations complémentaires de Châtaignier ou de feuillus précieux (Merisier, Érable, Cormier...) dites alors d'enrichissement (Voir recommandations sylvicoles pour la réalisation de plantations).

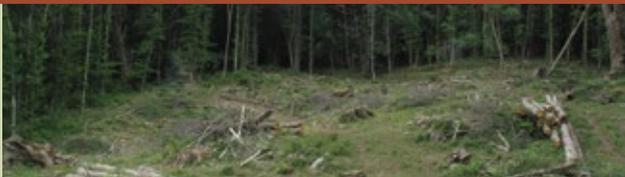
Lorsque les vieux châtaigniers sont trop importants en taille, il faut envisager leur dévitalisation par cernage avant que les semis ne ressentent la concurrence de la lumière (gaulis). La futaie de châtaigniers ainsi obtenue fait l'objet par la suite de coupes d'éclaircies régulières (20 ans, 35 ans, 45-50 ans) qui permettent d'obtenir du bois d'œuvre.



ANCIENS VERGERS OU TAILLIS

IT/C : Conversion d'un verger de châtaigniers en futaie

Dans le même contexte d'ancien verger, mais sur des stations moins favorables au Châtaignier qu'en IT/B, il faut envisager de conserver et de gérer les feuillus mélangés ou les résineux qui se sont installés. À terme les vieux châtaigniers seront dévitalisés et il s'agira d'obtenir par des détourages successifs voire des élagages les meilleurs individus des essences feuillues mélangées présentes : chêne pubescent, chêne vert, cormier, aulne cordé...



IT/D : La coupe rase de peuplement

La gestion en taillis simple consiste à récolter le bois et à renouveler le peuplement en réalisant une coupe rase sur l'ensemble des arbres du peuplement. L'intervalle entre deux coupes, dépend de la vitesse de croissance du peuplement. Il est d'environ 20 ans (à 5 ans près) selon les stations. Le produit extrait de cette exploitation est le piquet ou le bois de feu. Ce mode de gestion est reconnu pour épuiser les terrains au bout de plusieurs rotations, aussi, il est impératif de respecter certaines règles primordiales afin d'assurer la pérennité des peuplements :

- 1 • La période d'exploitation du taillis doit s'étendre du mois d'octobre au mois de mars.
- 2 • Pour une bonne repousse des rejets, il est important de couper les souches à ras de terre (hauteur < 5 cm).
- 3 • Afin de limiter le ravinement et l'impact sur le paysage, les coupes d'un seul bloc ne doivent pas dépasser 5 ha. Deux coupes contiguës devront être espacées d'un minimum de trois années.
- 4 • Laisser des brins seuls n'a pas d'intérêt.
- 5 • Les rémanents seront tronçonnés en petite longueur et épandus sur le parterre de la coupe. Pour le risque d'incendie, il faut éviter de réaliser de gros andains.
- 6 • Il est important d'ouvrir des chemins d'exploitation de manière réfléchie. L'utilisation anarchique d'engins lourds (chargeuse sur chenille et bulldozer) accentue le ravinement et détruit une grande partie du potentiel de régénération. Elle est à proscrire.



TAILLIS DE CHÂTAIGNIERS

Les itinéraires techniques sylvicoles qui suivent sont applicables aux taillis sur bonnes stations à châtaignier.

Ils diffèrent par le choix de l'objectif de production qu'on leur assigne, lui même fonction des débouchés principaux existants : grumes, petites billes ou petits bois



IT/E : Gestion de taillis pour la production de petits bois ou de petites grumes

Le petit bois est destiné à la fabrication de parquets et de lambris. L'exploitation définitive a lieu entre 30 et 45 ans. Des coupes intermédiaires systématiques sont nécessaires pour améliorer le taillis en masse. On peut pratiquer soit une éclaircie unique entre 10 et 14 ans, soit un dépressage entre 8 et 10 ans puis une éclaircie entre 13 et 15 ans aussi.

Les petites grumes sont destinées à la menuiserie et à l'ébénisterie. L'exploitation définitive a lieu entre 30 et 50 ans. De la même manière que pour la production de petit bois, des coupes intermédiaires sont nécessaires et selon des schémas similaires : soit une éclaircie unique entre 13 et 15 ans, soit un dépressage entre 8 et 10 ans suivi d'une éclaircie entre 13 et 15 ans.

Les coupes sont cependant plus fortes que précédemment.



IT/F : Gestion de taillis pour la production de grumes

Il s'agit de produire des grumes de bois d'œuvre destinées à la menuiserie et à l'ébénisterie. Ce traitement concerne les stations les plus fertiles (croissance annuelle minimum de 0,80 m par an) et les moins sensibles à la roulure. Dans des taillis jeunes (8 à 15 ans), on désigne 150 à 250 des plus belles tiges qui feront l'objet de toutes les attentions : détourage fort et élagage à 6 m, éclaircies successives répétées (3 à 5) jusqu'à la coupe définitive entre 35 et 50 ans.



Perches diverses



Piquets



Billons



Les valorisations du bois

Qualité	Trituration	Piquets	Billon	Bille	Petite grume et grume
Diamètre fin bout (cm)	≥ 8	variable	13 ≤ d < 20	≥ 20	≥ 25
Longueur (m)	2	> 1	1-2	2-3	> 3
Valorisation	Trituration panneaux	Tuteurs et piquets	Parquets-lambris	Sciages : avivés, charpentes, menuiseries...	



Perches 6 m



Grume



Grume





Une sylviculture simple et efficace

Objectif	Âge (ans)	Hauteur dominante (m)	N après éclaircie (/ha)	N arbres d'avenir (/ha)
Billes et petits bois	12-15	9-13	700-1000	
	30-45	18-21	700-1000	
Petites grumes	10-15	9-13	700-1000	150
	14-21	11-17	400-600	150
	35-50	21-25	250-400	150
Grumes	8-15	9-15	700-1000	150
	14-21	13-18	300-400	150
	23-30	18-23	150	150
	35-50	23-28	150	150

Hauteur dominante : hauteur moyenne des arbres dominants du peuplement forestier ou hauteur issue de la moyenne des 100 plus gros arbres à l'hectare.
N : densité.



Maladies et défauts du châtaignier :



Cynips du Châtaignier.

Le chancre

Il est causé par un champignon (*Cryphonectria parasitica*) qui infecte les châtaigniers de tous âges, à la faveur d'une blessure naturelle ou artificielle. Il provoque la mort de l'arbre ou des charpentières en empêchant la circulation de la sève. Durant l'été, dans les taillis, on reconnaît les arbres malades à leurs flèches desséchées qui émergent des cèpées touffues. Les chancres sont visibles sur le tronc et les branches des arbres touchés. Ils se présentent sous l'aspect d'une boursoufflure rougeâtre avec fissuration de l'écorce.

La roulure

C'est un défaut non visible du bois de châtaignier caractérisé par un décollement des cernes de l'arbre. On distingue les roulures traumatiques provoquées par des blessures d'exploitation ou des dégâts d'animaux, des roulures saines qui sont d'origine mécanique et apparaissent au cours du traitement du bois. **Ce défaut rend le bois inutilisable.** Si on peut prévenir les premières par une protection des plantations ou des taillis contre le bétail et des précautions d'exploitation, les secondes seront évitées par une sylviculture plus appropriée.

FICHE 4
LES RÉSINEUX



FICHE 4



On appelle les peuplements de résineux des futaies (arbres nés de graines). L'objectif principal pour ces peuplements est de produire du bois d'œuvre de gros diamètre (sciage pour la charpente ou la menuiserie). En fonction de leurs traitements, on en distingue deux types :

1/ La futaie régulière :

Peuplement forestier composé d'arbres qui ont approximativement tous le même âge et les mêmes dimensions. Ils sont issus de semis ou de plantation. Ces peuplements peuvent être purs, composés d'une seule espèce ou mélangés et comporter plusieurs essences résineuses, voire résineuses et feuillues.

2/ la futaie irrégulière :

Peuplement où l'on trouve en mélange pied par pied ou par petits bouquets des arbres ayant des âges variés et des dimensions différentes. On distingue généralement 5 classes de diamètre sans compter les semis (perches de 7.5 à 17.5 cm, petits bois de 17.5 à 27.5 cm, moyens bois de 27.5 à 42.5 cm, gros bois de 42.5 à 62.5 cm et très gros bois supérieur à 62.5 cm).

Les essences concernées par cette fiche sont principalement le pin maritime et le pin laricio, mais aussi le cèdre, le sapin pectiné et d'autres essences issues de plantations. Les résineux, en forêt privée de production, couvrent en Corse environ 23 500 hectares.



Référence technique :
— Schéma Régional de Gestion Sylvicole de Corse CRPF, 2006

P1 : PEUPELEMENTS RÉGULIERS INSTABLES

Ces peuplements (purs ou mélangés) sont âgés de plus de 40 ans, et du fait d'une forte densité sont grêles et hauts. Le rapport H/D, hauteur moyenne du peuplement en mètres sur le diamètre moyen en mètres est supérieur à 100.

☉ **La réalisation de travaux d'amélioration sylvicole n'étant plus possible, il est préférable :**

— de reconstituer un peuplement d'avenir en le mettant en régénération.

voir itinéraire technique : futaie régulière / régénération : IT/A coupe rase

— de transformer le peuplement par plantation.

voir itinéraire technique : Plantation IT/E

— de ne pas intervenir pendant la durée d'application du CBPS :

voir itinéraire technique IT/0

P2 : PEUPELEMENTS RÉGULIERS DANS LESQUELS UNE SYLVICULTURE DYNAMIQUE EST POSSIBLE

Ces peuplements (purs ou mélangés), âgés de moins de 30 ans, se trouvent sur des stations adaptées et présentent une bonne croissance. Le rapport H/D est inférieur à 100.

Pour ce type de peuplement, la sylviculture menée poursuivra un objectif de bois d'œuvre. Les interventions débiteront dans le jeune âge du peuplement et se poursuivront de manière dynamique durant la croissance du peuplement.

☉ **Il peut être conseillé :**

— de conduire le peuplement en futaie régulière classique.

voir itinéraire technique : Futaie régulière/ Amélioration : IT/B

H/D (Coefficient d'élancement) :
Rapport entre la hauteur et le diamètre, traduit la sensibilité des arbres au vent.

P3 : AUTRES PEUPLE- MENTS RÉGULIERS

Cette catégorie regroupe les peuplements réguliers qui ne rentrent pas dans le type 1 et 2.

Le choix des actions sylvicoles sera à adapter à l'état du peuplement, aux objectifs du gestionnaire et aux possibilités de commercialisation. Les interventions seront des actions courantes ou de rattrapage basées sur une gestion en futaie régulière.

☉ **Il est possible :**

— de réaliser des actions courantes ou de « rattrapage » de gestion en futaie régulière.

voir itinéraires techniques : Futaie régulière : IT/A, IT/B

— de transformer le peuplement par plantation.

voir itinéraire technique : Plantation IT/E



P4 : PEUPELEMENTS IRRÉGULIERS

Cette catégorie regroupe l'ensemble des peuplements irréguliers purs ou mélangés.

Face à un peuplement irrégulier, le propriétaire pourra choisir de le gérer de manière irrégulière ou de le régulariser. L'application de la sylviculture irrégulière étant plus complexe à appliquer sur le terrain, le maintien de l'irrégularité devra être considéré comme un objectif de gestion par le propriétaire. La possibilité de conduire un peuplement de matière irrégulière va dépendre de plusieurs facteurs (types d'essences, de stations, capacité de régénération) et devra être étudiée au cas par cas sur le terrain.

☉ **Il est possible :**

— de conduire le peuplement de manière irrégulière.

voir itinéraire technique : futaie irrégulière IT/C

— de régulariser le peuplement.

voir itinéraire technique : régularisation IT/D



FUTAIE RÉGULIÈRE

IT/A : Régénération

Il s'agit d'utiliser la capacité des arbres adultes d'un peuplement à produire des graines pour obtenir une importante levée de semis au sol. L'objectif est d'apporter de la lumière au sol afin de favoriser la germination des graines.

Durant cette phase de régénération, le peuplement devra être impérativement protégé de la présence du bétail.



Travaux et recommandations pour une mise en régénération

Deux techniques sont envisageables :

1- méthode des coupes rases (conseillée pour le pin maritime)

☉ Réaliser une coupe de préparation en enlevant le maquis et le sous-étage.

☉ Ouvrir des parquets par coupes rases de taille variable (0,5 et 5 hectares) à adapter à l'état des peuplements et aux contraintes paysagères. Préserver les jeunes feuillus dans un objectif de biodiversité.

☉ Réaliser un griffage du sol pour améliorer la germination des graines ou étaler en petits tronçons les houppiers.

2- méthode des coupes progressives (à réaliser sur des surfaces entre 2 et 8 hectares), conseillée pour le pin laricio

☉ Réaliser une coupe de préparation en enlevant le maquis.

☉ Réaliser une coupe d'ensemencement prélevant de $\frac{1}{3}$ à $\frac{2}{3}$ du volume sur pied. L'objectif est d'abaisser en une ou plusieurs fois (coupe secondaire) la densité du peuplement pour atteindre un minimum de 50 arbres à l'hectare. Les plus beaux semenciers seront conservés.

☉ Lorsque la régénération est acquise sur 60 à 80 % de la surface (soit entre 3 et 6 ans après la coupe d'ensemencement), il faut réaliser la coupe définitive qui enlèvera les derniers arbres adultes. Préserver les jeunes feuillus dans un objectif de biodiversité.



IT/B : Amélioration

Cette phase a pour objectif d'optimiser la phase de croissance d'un peuplement et d'améliorer la qualité des arbres en réalisant divers travaux. Ces travaux commencent dès le jeune âge et se poursuivent jusqu'à la récolte et la mise en régénération du peuplement.

Les différents travaux d'amélioration

Types	Périodicité
Règles sylvicoles	
Dégagement	de 0 à 2 m
Éliminer et maîtriser la végétation concurrente jusqu'à ce que les jeunes arbres la dominant naturellement.	
Dépressage et Nettoiement	de 2 à 6 m
Desserrer très fortement les jeunes arbres afin de ramener leur densité en une ou deux fois entre 600 et 1200 tiges à l'hectare.	
Élagage	de 6 à 12 m
Enlever les branches jusqu'à une hauteur d'environ 6 mètres. Cette action n'est réalisée que sur 200 à 400 arbres d'avenir désignés au préalable, en un ou deux passages.	
Éclaircie	De 12 à 30 m
Les éclaircies consistent à donner de l'espace aux arbres afin qu'ils poursuivent une croissance optimale en diamètre sans être ralentis. L'intervalle entre chaque coupe est compris entre 10 et 25 ans. Le facteur d'espacement (rapport entre l'espacement moyen des arbres en mètres et la hauteur dominante en mètres du peuplement) sera de l'ordre de 25 à 35 % après éclaircie selon les essences. La densité finale recherchée est de 150 à 250 tiges à l'hectare, après la dernière coupe d'amélioration.	



Tous ces actes sylvicoles doivent être réalisés à des moments précis du développement d'un peuplement. Il est cependant possible de réaliser des travaux de « rattrapage » (éclaircies, etc.) lorsque le peuplement s'y prête toujours.



FUTAIE IRRÉGULIÈRE

IT/C : Conduite en futaie irrégulière

Contrairement à la futaie régulière, pour laquelle les travaux sont spécifiques aux stades de développement (âge) du peuplement. La futaie irrégulière est constituée en permanence d'un mélange de toutes les classes d'âge. La gestion se traduit par la réalisation d'une coupe unique (jardinatoire) tous les 6 à 12 ans, qui aura plusieurs objectifs.

Afin de maintenir l'irrégularité du peuplement, il est important de suivre de près le dosage de l'hétérogénéité de la structure ainsi que celui du matériel sur pied. Pour cela les inventaires des peuplements donnent des informations sur la structure (répartition des classes de diamètre), le capital (surface terrière ou volume de bois) et la composition (essences), qui peuvent être périodiquement comparés à des valeurs repères (normes).



Travaux et recommandations

Types	Périodicité
Règles sylvicoles	
Coupe de jardinage	Tous les 6 à 12 ans sur l'ensemble du peuplement
À chaque passage, différentes interventions sont pratiquées avec plusieurs objectifs :	
<ul style="list-style-type: none"> ☉ Amélioration par éclaircie de toutes les catégories de diamètre et récolte d'arbres mûrs dont le diamètre à 1,30 m est supérieur à 50 cm. Le taux maximum de prélèvement est de 25 % du volume. Lors des coupes il faut extraire en priorité les arbres malades et mal venant, ainsi que les individus surplombant les taches de semis. Ne pas effectuer d'intervention trop brutale visant à prélever un volume sur pied excessif. ☉ Régénération par ouverture prudente du sous-étage et exploitation dans la futaie. Il faut s'assurer que la régénération couvre en permanence en moyenne 15 à 20% de la surface du peuplement et prévoir en cas de besoin des compléments par plantation. ☉ En cas de futaie mélangée, déterminer les essences principales à privilégier et les espèces secondaires. 	

Travaux connexes	À caler sur la coupe de jardinage
Les travaux sylvicoles complémentaires sont nécessaires à la bonne gestion du peuplement. Il s'agit de dégagements puis de dépressages des taches de semis et d'élagages des perches d'avenir.	





IT/D : Régularisation

Il va s'agir de convertir un peuplement irrégulier afin de repartir sur une gestion en futaie régulière. Cette étape va se faire progressivement en réalisant des éclaircies visant à favoriser la classe d'âge dominante en densité et en qualité des arbres. Le choix de la classe d'âge à privilégier sera déterminé en réalisant un inventaire pied à pied du peuplement. Le passage se fera en une ou plusieurs éclaircies en fonction du type de peuplement. L'intervalle entre deux éclaircies sera de minimum de 10 ans.



IT/E : Transformation par plantation

L'objectif est de remplacer un peuplement par une nouvelle essence mieux adaptée à la station et de meilleure valeur économique. Le choix de l'essence par rapport à la station sera primordial pour la réussite ou non de la plantation.

Voir page 07 :
« Recommandations sylvicoles pour la plantation »



IT/O La non-intervention

Elle concerne les peuplements ne prévoyant pas de travaux pendant la durée d'application du CBPS.



Cas particulier

La futaie de pin maritime

Face au problème d'infestation du pin maritime par la cochenille (*Matsucoccus feytaudi*), qui menace les 32 000 hectares de pins maritimes en Corse, il semble, d'après l'INRA, que la méthode de lutte la plus prometteuse consisterait à identifier les arbres présentant des résistances naturelles à l'insecte. Il y aurait donc lieu de construire une sylviculture basée sur de fortes éclaircies visant à éliminer les arbres les plus sensibles. Dans l'attente des résultats, il est déconseillé de planter du pin maritime et par contre de privilégier, sur les stations adéquates, le pin laricio.

Centre Régional de la Propriété Forestière de Corse

FICHE 5 FEUILLUS DIVERS



FICHE 5





P1 : FUTAIE RÉGULIÈRE

La futaie est composée d'arbres de franc pied, issus de graines, ayant à peu près le même diamètre et la même hauteur donnant une structure régulière. On distingue notamment une seule strate. Souvent issu de plantation ou de régénération naturelle, ce type de peuplement est souvent monospécifique (une seule espèce). Le sous-bois est dans la plupart des cas absent, ce qui confère à ce type de peuplement une vocation de loisir, d'accueil du public (randonnée, champignon...). L'absence du sous-bois a aussi un intérêt pour limiter l'incidence d'un passage du feu.

Mais attention, en contrepartie ces peuplements sont moins résistants aux attaques de champignons, insectes et aléas climatiques.

- ☉ **Itinéraires :**
 IT/A : Conduite de la futaie régulière
 IT/B : Irrégularisation du peuplement



P2 : FUTAIE IRRÉGULIÈRE

Souvent d'origine naturelle, la futaie est composée d'arbres de franc pied issus de graines. Le traitement est irrégulier, c'est à dire des diamètres, des hauteurs, des âges d'arbre différents donnant une structure composée au peuplement, avec plusieurs strates. On distingue généralement 5 classes de diamètre sans compter les semis, occupant chacune 1/5 du couvert total (perches de 7.5 à 17.5 cm, petits bois de 17.5 à 27.5 cm, moyens bois de 27.5 à 42.5 cm, gros bois de 42.5 à 62.5 cm et très gros bois supérieur à 62.5 cm). Ce sont souvent des peuplements plurispécifiques (plusieurs essences). Peuplement riche au niveau de la biodiversité, et plus résistant que les futaies régulières pures. Mais attention, le sous-bois ou sous-étage représente un combustible important lors d'incendie.

- ☉ **Itinéraires :**
 IT/C : Conduite de la futaie irrégulière
 IT/D : Régularisation du peuplement

Cas particulier

LES RIPISYLVES (végétation des bords de cours d'eau)

Les ripisylves composées d'essences appréciant l'eau (aulnes, saules, bouleaux, trembles, peupliers...) représentent un milieu particulier. D'une part, il a un rôle au niveau de l'aspect paysager, mais il a surtout un rôle environnemental puisqu'il participe à maintenir les berges, à traiter les eaux, à limiter les crues. Par ailleurs, il abrite une microfaune et une faune particulière à ce milieu étroitement dépendantes de ces arbres. Si une intervention doit avoir lieu (nettoyement du cours d'eau, dégagement des embâcles et arbres abattus...), procéder avec précaution en respectant la réglementation et notamment la loi sur l'eau. L'intervention est donc à considérer comme un facteur d'amélioration ou de régénération.



Principaux types de peuplements présents en région Corse couvrant environ 59 000 ha.

Futaie régulière feuillue (chêne blanc, hêtre, merisier, érable et feuillus précieux) :

Gestion simple, volume important en coupe finale.

Futaie irrégulière feuillue (chêne blanc, hêtre, frêne à fleurs, charme houblon...) :

Gestion plus délicate, coupes et interventions plus fréquentes

Taillis d'essences feuillues (aulnes, eucalyptus, frêne, arbousier...) :

Gestion simple, coupes régulières, fréquentes, bois d'industrie principalement (bois de chauffage).

Ripisylve (aulnes, saules, bouleau, tremble, peuplier...) :

Milieu particulier, intervenir avec précaution.





FUTAIE RÉGULIÈRE FEUILLUE

IT/A : Conduite de la futaie régulière

On distingue deux phases en futaie régulière. Une phase d'amélioration, en période de croissance et une phase de régénération, qui correspond au renouvellement du peuplement. On peut renouveler un peuplement de manière artificielle (plantation), ou de manière naturelle (coupe de régénération).

Phase d'amélioration :

Travaux	Hauteurs (m)
Règles sylvicoles	
Dégagement	de 0 à 3 m
Éliminer et maîtriser la végétation concurrente jusqu'à ce que les jeunes arbres la dominent naturellement.	
Dépressage et Nettoyement	de 3 à 5 m
Desserrer très fortement les jeunes arbres afin de ramener leur densité en une ou deux fois à celle d'une plantation entre 400 et 1 200 tiges à l'hectare	
Taille de formation	de 2 à 8 m
Supprimer les fourches et autres défauts de forme. L'idéal est un passage tout les 1 à 2 ans hors période de gel et de montée forte de sève ceci jusqu'à 10-15 ans.	
Élagage	de 6 à 12 m
Enlever les branches jusqu'à une hauteur d'environ 6 mètres. Cet acte n'est réalisé que sur 100 à 200 arbres d'avenir désignés au préalable. Il est réalisé en un ou plusieurs passages	
Éclaircie	De 10 à 30 m
Les éclaircies consistent à donner de l'espace aux arbres afin qu'ils poursuivent une croissance optimale en diamètre sans être ralentis. Le taux de prélèvement des éclaircies limité au maximum à 50 % du volume sur pied. L'intervalle entre chaque coupe est compris entre 10 et 25 ans. Le facteur d'espacement (rapport entre l'espacement moyen des arbres en mètres et la hauteur dominante en mètres du peuplement) sera de l'ordre de 25 à 30 % après éclaircie selon les essences. La densité finale recherchée est de 100 à 200 tiges à l'hectare, après la dernière coupe d'amélioration.	



Phase de régénération :

☉ **Pour régénérer naturellement le peuplement**, on procède par coupe de régénération, c'est-à-dire par système de coupes progressives avec trois grands types d'interventions.

— **Coupe d'ensemencement** : mettre en lumière les houp-piers des semenciers pour fructification, et mettre en lumière le sol pour ensemencement.

— **Coupe secondaire** : desserrer les semenciers en fonction de l'apparition des tâches de semis.

— **Coupe définitive** : suppression des semenciers lorsque la régénération est acquise.

☉ **Pour régénérer artificiellement le peuplement**, on procède par coupe rase (surface maximum de 5 ha), suivi d'une plantation (*voir recommandations sylvicoles pour réussir sa plantation*).

Dans tous les cas, après coupe rase ou définitive, réalisation de travaux de suivi de la régénération naturelle ou plantation entretenue permettant, dans un délai de 5 ans, le renouvellement du peuplement sur au moins 80 % de la surface concernée.



IT/B : Irrégularisation du peuplement

Plusieurs méthodes existent pour irrégulariser un peuplement. La première consiste à faire une plantation au sein d'un peuplement. On favorisera les essences dites précieuses pour enrichir le peuplement.

La deuxième méthode consiste à régénérer des petites surfaces (par trouée de 3 000-4 000 m² /min.) au sein d'un peuplement. Ainsi le peuplement est irrégularisé par bouquet. On favorisera le mélange d'essences pour la biodiversité.



FUTAIE IRRÉGULIÈRE FEUILLUE

IT/C : Conduite en futaie irrégulière

Contrairement à la futaie régulière, pour laquelle les travaux sont spécifiques aux stades de développement (âge) du peuplement, la futaie irrégulière est constituée en permanence d'un mélange de toutes les classes d'âge.

La gestion se traduit par la réalisation d'une coupe unique (jardinatoire) tout les 8 à 12 ans, qui aura plusieurs objectifs. Afin de maintenir l'irrégularité du peuplement, il est important de suivre de près le dosage de l'hétérogénéité de la structure ainsi que celui du matériel sur pied. Pour cela les inventaires de peuplements donnent des informations sur la structure (répartition des classes de diamètre), le capital (surface terrière ou volume de bois) et la composition (essences), qui peuvent être périodiquement comparés à des valeurs repères (normes).



Travaux et recommandations

Types	Périodicité
Règles sylvicoles	
Coupe de jardinage	Tous les 8 à 12 ans sur l'ensemble du peuplement
À chaque passage, différentes interventions sont pratiquées avec plusieurs objectifs :	
<ul style="list-style-type: none"> ☉ Amélioration par éclaircie de toutes les catégories de diamètres et récolte d'arbres mûrs. Le taux de prélèvement des coupes est limité au maximum à 30 % du volume sur pied. Lors des coupes il faut extraire en priorité les arbres malades et mal venants, ainsi que les individus surplombant les taches de semis. Ne pas effectuer d'intervention trop brutale visant à prélever un volume sur pied excessif. ☉ Assurer une régénération suffisante (15 à 20 % de la surface de la parcelle), par ouverture prudente du sous-étage et exploitation dans la futaie, prévoir en cas de besoin des compléments par plantation. Mais favoriser résolument la régénération naturelle. ☉ En cas de futaie mélangée, déterminer les essences principales à privilégier et les espèces secondaires ☉ Absence de coupe rase. 	
Travaux connexes	À caler sur la coupe de jardinage

Les travaux sylvicoles complémentaires sont nécessaires à la bonne gestion du peuplement. Il s'agit de dégagement puis de dépressage des taches de semis et d'un travail de taille de formation et d'élagage des perches d'avenirs.



IT/D : Régularisation du peuplement

Il va s'agir de convertir un peuplement irrégulier afin de repartir sur une gestion en futaie régulière. Cette étape va se faire progressivement en réalisant des éclaircies visant à favoriser la classe d'âge dominante en densité et en qualité des arbres. Le choix de la classe d'âge à privilégier sera déterminé en réalisant un inventaire pied à pied du peuplement. Le passage se fera en une ou plusieurs éclaircies en fonction du type de peuplement. L'intervalle entre deux éclaircies sera au minimum de 10 ans.



TAILLIS D'ESSENCES FEUILLUES (aulne, eucalyptus, robinier...)

IT/E : Exploitation du taillis

Deux méthodes d'exploitations :

A) Recéper à chaque passage (révolution du taillis) la totalité du peuplement initial. Éviter les révolutions trop courtes pour ne pas affaiblir le sol et le peuplement (recépage au plus tôt à 25 ans)

B) Prélever une partie seulement des brins des cépées (en général les plus gros) à chaque passage.

Recommandations :

☉ Clôturer la coupe pendant la période de régénération pour protéger les rejets d'un abroustissement qui mettrait en péril le renouvellement du peuplement.

☉ Abattre hors sève.

Indication des révolutions de quelques essences

- Eucalyptus, aulnes, bouleaux, saules, peupliers : 25-40 ans.
- Hêtres, frênes, chênes blancs, charmes : 50 ans.



IT/F : Conversion du taillis en futaie

L'objectif est de conserver la plus belle tige parmi la cépée (80 à 120 tiges d'avenir/ha), accompagné d'un peuplement de bourrage (400 à 600 tiges/ha) pour ensuite obtenir une futaie. Cette sélection peut se faire progressivement.



LEXIQUE

Principaux termes forestiers :

AMÉLIORATION :

Coupes et travaux d'amélioration sont des opérations sylvicoles qui ont pour but une meilleure adéquation d'un peuplement en place aux objectifs poursuivis. Impliquent éventuellement un changement de composition en essences, modification de la répartition des tiges, diminution de leur nombre, amélioration de leur forme ou autres qualités.

AMÉNAGEMENT :

L'aménagement d'une forêt est le document qui fixe les objectifs à atteindre et planifie pour une durée de 10 à 25 ans les interventions - coupes et travaux - de toutes natures, nécessaires ou souhaitables.

ARBRE :

Plante ligneuse à tige simple, nue en bas, susceptible d'atteindre une hauteur totale d'au moins 7 mètres.

ARBRISSEAU :

Plante ligneuse à tige simple, nue en bas, dont la hauteur totale ne dépasse pas 7 mètres.

ARBUSTE :

Plante ligneuse n'atteignant pas 3 mètres et souvent ramifiée dès la base.

ASSIETTE D'UNE COUPE :

Emprise ou surface d'une coupe ; définition d'une coupe ; décision de la marquer.

BOIS DE TRANCHAGE :

Bois tendre et de haute qualité susceptible d'être débité en très minces feuillets parallèles par coupes avec des couteaux spéciaux, en usine.

BOIS DE TRITURATION : Terme général désignant les bois de toutes essences et dimensions destinés à fabriquer des pâtes, papiers, cartons, copeaux pour panneaux...

BOIS D'INDUSTRIE :

Bois ronds en principe non aptes au sciage, déroulage ou tranchage, destinés à des emplois industriels tels papeterie, tournerie, défibrage, débitage en copeaux, bois de mines...

BOIS D'OEUVRE :

Bois destinés à des usages nobles, tels que charpente, menuiserie, tranchage...

BOUQUET :

Ensemble de quelques arbres groupés, traités conjointement. (*Syn. ou voisin : ilot, tache, plage. Parquet = grand bouquet*).

BRANCHE :

Ramification principale de la tige.

BRIN :

Au cours d'un martelage, on désigne ainsi parfois les tiges à abattre de moins de 12,5 cm de diamètre.

CÉPÉE :

Ensemble des rejets nés sur une souche après la coupe.

CERNE :

Section transversale de la couche annuelle d'accroissement.

CHABLIS :

Arbre en principe renversé par le vent, par généralisation tout arbre détérioré, dont la réalisation s'impose au titre des produits accidentels.

CIME :

Sommet de la tige (souvent confondu avec HOUPIER - voir ce mot).

CLOISONNEMENT :

Ouverture plus ou moins large dans les peuplements permettant l'organisation des coupes et travaux et la sortie des produits (cloisonnement d'exploitation)

CONIFÈRE :

Arbre gymnosperme portant généralement des cônes et à feuilles généralement en aiguilles persistantes (*cf. résineux*).



Lexique tiré de : *Association Futaie irrégulière*, Valoriser les fonctions multiples de la forêt. Le Traitement des futaies irrégulières, Convention France Bois Forêt/ AFI 2009



CONVERSION :

Changement de *RÉGIME*: se dit en général dans le cas de passage du *TAILLIS*-sous-futaie à la *FUTAIE*, en utilisant les essences du peuplement primitif.

COUPE :

Ensemble de produits délivrés à l'exploitation sur une surface donnée de la forêt dénommée par terre de la coupe.

Terme ayant divers autres sens :
- désigne le parterre de la coupe lui-même.

- signifie également l'action de couper (coupe nette ou coupe rez-terre par exemple).

- en anatomie du bois : coupe transversale. coupe microscopique.

COUVERT :

Écran formé par l'ensemble des houppiers des arbres du peuplement. S'exprime par la surface de leur projection au sol.

ÉCLAIRCIES :

Coupes d'amélioration, réalisées essentiellement dans les perchis et futaies en croissance, n'ayant pas encore atteint l'âge ou la dimension d'exploitabilité. Il en existe de nombreuses variantes.

L'éclaircie faite dans un but culturel se propose les objectifs suivants :

- repérer les meilleurs sujets et favoriser leur développement ;
- amener le peuplement à sa composition idéale (à la fois en essences et en nombre de tiges) ;
- obtenir une vitesse de croissance et une forme des tiges conservées, correspondant à l'optimum pour la station considérée.

Les éclaircies fournissent en outre, presque dès leurs débuts, des produits marchands.

Futaie :

Peuplement constitué de tiges provenant généralement du développement de semis. Par extension, on parlera de futaies sur souches : **Artificielle** : provenant de semences récoltées ailleurs et répandues sur le sol, ou de semis et jeunes plants obtenus en pépinière puis plantés.

Naturelle : provenant de la germination en place des semences produites par les arbres adultes.

FUTAIE RÉGULIÈRE :

Futaie constituée par une juxtaposition de peuplements équiennes sur le sol, ou de semis et jeunes plants obtenus en pépinière puis plantés.

FUTAIE IRRÉGULIÈRE :

Futaie dans laquelle les parcelles présentent un mélange de plages équiennes d'âges divers ou de plages équiennes et de plages jardinées.

FUTAIE JARDINÉE :

Futaie dans laquelle chaque parcelle renferme un mélange équilibré d'arbres de tous âges intimement mêlés ou par bouquets.



ÉLAGAGE :

Naturel : chute des branches mortes.

Artificiel : opération culturale correspondant à l'ablation de branches, mortes ou vivantes, d'un arbre sur pied.

ÉQUIENNE (adj.) :

Se dit d'un peuplement dont les arbres ont approximativement le même âge.

ESSENCE :

Terme forestier pour désigner les espèces d'arbres.

FEUILLU :

Nom couramment donné aux arbres à feuilles larges, molles et le plus souvent caduques ; du groupe des Dicotylédones. Par extension, ce terme désigne également leur bois.

FÔT :

Partie du tronc de l'arbre située sous le houppier.

GRUME :

Tronc d'un arbre abattu, ébranché et recouvert ou non de son écorce.

HAUTEUR :

La hauteur d'une tige sur pied s'apprécie à l'oeil ou se mesure au dendromètre, de la base à la cime, ou jusqu'à différentes 'découpes' : bois fort, couronne.

La hauteur dominante d'un peuplement, notion très intéressante en sylviculture, parce que directement liée à la classe de fertilité de la station, est la hauteur moyenne des 100 plus grosses tiges du peuplement à l'hectare.

HOUPPIER :

Ensemble des ramifications (branches et rameaux) de l'arbre et partie du tronc non comprise dans le fût.

MARTELAGE :

Opération ayant pour but de choisir et de marquer les arbres à abattre (exceptionnellement ceux à conserver) dans un peuplement.

MASSIF :

Ensemble de forêts formant un tout.

NOEUD :

Trace de branches sur la tige.

PARCELLE :

Division d'une forêt aussi homogène que possible du triple point de vue :

- des conditions écologiques ;
- de la structure du peuplement ;
- des conditions de gestion, exploitation et vidange.

Constitue l'unité de base de l'aménagement pour l'assiette des coupes et l'exécution des travaux.

Le parcellaire est l'ensemble des parcelles réparties en principe définitivement sur le terrain.

Peuplement :

Réunion, en un même point, d'un certain nombre d'essences forestières formant un ensemble de même nature et indépendant, qui fait l'objet d'un traitement et d'une exploitation déterminés. Le peuplement sera :

- **mélangé**, s'il comporte deux ou plusieurs essences différentes ;
- **pur**, dans le cas contraire ;
- **régulier, ou équienné**, s'il est composé de tiges ayant sensiblement les mêmes dimensions, le même âge ;
- **irrégulier**, dans le cas contraire ;
- **naturel**, s'il est à base d'essences prospérant naturellement dans la station considérée ;
- **artificiel**, si l'on a introduit d'autres essences, ou si l'on a semé ou planté des essences susceptibles d'y prospérer naturellement.

RÉGÉNÉRATION :

Opération assurant le renouvellement de la forêt. Se dit par extension des semis eux-mêmes.

RÉGIME :

Méthode de culture de la forêt caractérisée par le mode de régénération utilisé.

REJET :

Tige née d'une souche après la coupe de l'arbre qu'elle supportait.

RÉSINEUX :

Nom couramment donné aux arbres du groupe botanique des conifères (beaucoup possèdent, dans leur bois, des canaux résinifères). Arbres à aiguilles généralement persistantes.

RÉVOLUTION :

Taillis : nombre d'années séparant deux exploitations successives. (cf. *Rotation*).

Futaie : temps nécessaire pour qu'une parcelle connaisse la succession complète des coupes de toutes natures s'échelonnant entre la naissance et la réalisation des arbres composant le peuplement. (remplacé par durée de renouvellement).



ROTATION :

Laps de temps compris entre deux passages en coupe de même nature au même point d'une série ou d'une parcelle.

SOUS-ÉTAGE :

Niveau constitué par l'ensemble des arbres dont les houppiers sont nettement en dessous (plusieurs mètres) du houppier des tiges du peuplement dominant. Constitué toutefois d'essences forestières.



SURFACE TERRIÈRE :

Surface, en mètres carrés, des sections des arbres, d'un peuplement, supposés coupés à 1,30 mètre.

TAILLIS :

Peuplement constitué de tiges provenant du développement de rejets, drageons, marcottes...

TAILLIS SOUS-FUTAIE

Peuplement Constitué : à la fois de rejets de souche et d'arbres de futaie.

TRAITEMENT :

Ensemble des opérations sylvicoles (coupes et travaux) qui sont effectuées, au cours des années, dans un peuplement donné, pour en assurer l'amélioration et la régénération.

TRONC :

Partie marchande de la tige d'un arbre.

CBPS



**Éditions Centre Régional de
la Propriété Forestière de Corse**

105 cours Napoléon - 20 000 AJACCIO
Tél. : 04 95 23 84 24 - Fax: 04 95 74 09 87

www.crfp.fr - corse@crfp.fr

ISBN en cours - dépôt légal 12-2012

